

Le Canada collabore depuis longtemps avec des pays en développement à la résolution de problèmes liés à la désertification par l'entremise d'organismes internationaux de développement tant gouvernementaux que non gouvernementaux. Cette coopération avec des pays en développement s'est poursuivie, notamment par un soutien au processus de négociation qui a conduit à la Convention sur la désertification. La Convention étant maintenant conclue, des Canadiens travaillent de concert avec des pays et des groupes pour découvrir des façons de mieux respecter les priorités établies. Nous coopérons avec la communauté internationale à la mise au point d'une solide base scientifique qui nous permettra de lutter efficacement contre la désertification.

Gestion des écosystèmes fragiles : le développement durable dans les régions montagneuses

Les régions montagneuses du Canada ne sont pas soumises aux mêmes pressions démographiques que celles exercées dans d'autres régions du pays. Toutefois, en reconnaissant que les activités de développement économique doivent tenir compte de la fragilité des écosystèmes de montagne, le Canada procède à l'amélioration de ses politiques de gestion des ressources et d'utilisation des terres pour ces régions. Les secteurs forestier et minier ont grandement amélioré leurs pratiques en vue de réduire au minimum leur incidence sur les écosystèmes de montagne. En outre, un code d'éthique a été élaboré pour le secteur du tourisme.

Les régions montagneuses sont bien représentées dans les réseaux d'aires protégées des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Des politiques ont été élaborées pour faire en sorte que l'utilisation des terres dans les parcs soit coordonnée à la gestion des districts environnants et aux initiatives qui favorisent la durabilité.

Promotion du développement agricole et rural durable

La vision du développement agricole et rural durable que présente l'Action 21 est conforme à celle adoptée par le Canada. En s'inspirant de la vision exposée dans un document de travail, publié en 1989 et intitulé : *Partenaires dans la croissance*, le Canada s'emploie à préserver les ressources naturelles, à intégrer l'environnement et l'économie, à favoriser la diversification des activités rurales et à maintenir l'approvisionnement en aliments sains et nutritifs.

Avec l'aide et l'encouragement des gouvernements, des organisations agricoles et d'autres intervenants du secteur agricole et agro-alimentaire, certains producteurs et transformateurs ont adopté cette vision. Ils ont maintenant des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Ils travaillent de concert avec les gouvernements et d'autres groupes s'intéressant au règlement de questions concernant la préservation de la faune et de l'eau, la conservation des sols ainsi que la pollution et la gestion des déchets. La recherche a favorisé la mise au point de nouvelles techniques et pratiques dont bon nombre peuvent être transférées à d'autres pays grâce à des activités de coopération en matière de développement international. La nouvelle stratégie nationale pour